

Qu'est-ce que le programme WIC ?

« WIC » est l'acronyme d'un programme spécial de nutrition supplémentaire pour les femmes, nouveau-nés et enfants. WIC aide les mères et les jeunes enfants à bien se nourrir et à rester en bonne santé.

A qui le programme WIC est-il destiné ?

- Les femmes qui sont enceintes, allaitent ou qui viennent d'avoir un bébé.
- Les nouveau-nés jusqu'à l'âge de 12 mois.
- Les enfants jusqu'à l'âge de 5 ans.

Il n'est pas possible de participer en même temps au programme WIC et au Commodity Supplemental Food Program (programme d'alimentation supplémentaire en denrées).

Que m'apportera le programme WIC ?

- Des denrées saines (lait allégé, fruits et légumes, pain complet et céréales complètes, œufs, fromage, légumineuses, et des jus de fruits 100% naturels).
- De l'aide à obtenir les soins médicaux ou tout autre service dont vous et votre famille avez besoin.
- Des informations nutritionnelles pour vous aider, ainsi que votre famille, à bien vous nourrir et à avoir une vie saine, telles que :
 - Soutien et aide pour ce qui est de l'allaitement
 - Conseils en matière de nutrition
 - Groupes de discussion et groupes de jeux pour enfants sur des sujets tels que : une grossesse en bonne santé, nourrir votre bébé, faire les courses au marché des fermiers, et Fit WIC – des activités physiques pour les nouveau-nés, les nourrissons et les enfants s'appêtant à entrer à l'école.
 - Des cours de cuisine, dont les sujets comprennent : acheter des denrées saines avec peu d'argent et occuper les enfants dans la cuisine.
- Des tire-laits pour soutenir la durée et l'exclusivité de l'allaitement.

Pendant combien de temps puis-je participer au programme WIC ?

Tant que vous remplissez les conditions en matière de revenu, santé et âge, vous pouvez participer au programme WIC.

- Pour les femmes – lorsqu'elles sont enceintes ou qu'elles allaitent : Les allocations continuent pendant toute la grossesse et jusqu'à un an après la naissance de votre bébé. La quantité de nourriture que vous et votre bébé recevez dépend de l'allaitement.
- Pour les femmes qui n'allaitent pas : Les allocations continuent jusqu'à 6 mois après la naissance de votre bébé.

- Pour les bébés et les enfants : Les allocations continuent jusqu'à ce que votre enfant atteigne l'âge de 5 ans.

Que dois-je faire pour continuer à participer au programme WIC ?

Environ tous les 6 mois, un membre du personnel vérifiera si vous ou votre enfant pouvez toujours recevoir les allocations WIC. Cela s'appelle la certification renouvelée. Vous devrez prendre rendez-vous pour venir dans une clinique WIC et devrez apporter :

1. des preuves de résidence, d'identité, et de revenu (une carte Medicaid ou Dr. Dynasaur est considérée comme une preuve pour les trois).
2. Le dossier de vaccinations de votre enfant.
3. Votre bébé ou votre enfant.
4. Tous les documents que nous vous avons envoyés par courrier – il est préférable que vous les remplissiez au préalable.

Quels sont mes droits lorsque je participe au programme WIC ?

- Vous avez le droit de recevoir les allocations WIC quels que soient votre race, couleur, origine nationale, âge, sexe (pour les enfants) ou handicap.
- Vous avez le droit d'être traitée de façon équitable et courtoise par le personnel de WIC.
- Vous avez le droit d'être traitée avec courtoisie et respect par les fournisseurs, épiciers et leurs employés.
- Vous avez le droit de supposer que les informations que vous communiquez au programme WIC seront traitées de façon confidentielle.
- Vous avez le droit de recevoir une éducation nutritionnelle et des références pour d'autres services liés à la santé.
- Vous avez le droit de demander le transfert de votre dossier WIC à un district différent ou un état différent si vous déménagez.
- Vous pouvez faire appel à toute décision prise par WIC concernant l'éligibilité au programme pour vous-même ou votre/vos enfant/s.

Comment puis-je recevoir mes denrées WIC ?

Dans le Vermont, vous recevez la plupart de vos denrées WIC par l'intermédiaire d'un service de livraison à domicile effectuée par un fournisseur WIC (une personne qui livre les denrées). Les denrées sont livrées chez vous environ 10 jours après votre premier rendez-vous avec WIC. Si vous habitez dans un endroit où les denrées ne sont pas livrées, le personnel de WIC vous aidera, ainsi que votre fournisseur, à trouver un lieu où vos denrées peuvent être livrées.

Il est préférable que vous soyez chez vous lorsque les denrées sont livrées afin que vous puissiez les mettre dans le réfrigérateur immédiatement. Si

vous ne pouvez pas être chez vous, laissez une glacière avec une étiquette « WIC » dans un endroit où le fournisseur peut facilement la voir. S'il fait chaud, mettez de la glace dans la glacière (de l'eau gelée dans un pot à lait recyclé est également une bonne idée). S'il fait très froid, la glacière empêchera les denrées de geler.

L'allocation « Fruits et légumes » de WIC est fournie par l'intermédiaire d'une carte EBT (Electronic Benefits Transfer – Transfert électronique d'allocations). Vous pourrez toujours aller acheter des fruits et légumes dans les épiceries autorisées à travers l'état. Votre carte fruits et légumes vous sera directement envoyée par courrier et votre allocation mensuelle sera ajoutée à votre compte au début de chaque mois. Assurez-vous d'utiliser complètement votre allocation d'ici la fin de chaque mois, les allocations ne sont pas transférables d'un mois à l'autre.

Ce que vous pouvez acheter avec la carte WIC :

En général, vous pouvez acheter tous les fruits et légumes frais, en conserve ou surgelés biologiques OU non, À L'EXCEPTION des fruits et légumes préparés avec des sucres, graisses, huiles ou sel ajoutés. Les seules pommes de terre permises sont les patates douces et les yams (ni surgelées ni en conserve). Consultez votre Guide d'achats WIC pour plus de détails.

Utilisation de votre carte fruits et légumes à l'épicerie

1. Sélectionnez un code personnel au www.ebtedge.com ou en appelant le 1-877-373-8715
2. Vous devez connaître votre solde avant d'aller faire les courses.
3. Mettez les fruits et les légumes WIC sur le comptoir en premier, avant les achats ne faisant pas partie du programme WIC.
4. Montrez la carte WIC à la caissière avant de la passer dans le terminal.
5. Passez la carte et sélectionnez « Food Stamps/EBT » (même s'il s'agit d'une allocation WIC, et non de bons alimentaires)
6. Entrez votre code personnel à 4 chiffres sur le clavier numérique.
7. Appuyez sur la touche OK ou ENTER.
8. Après que la caissière ait entré le montant des achats, s'il est correct, appuyez sur la touche YES.
9. Lorsque la caissière vous donne le reçu, assurez-vous que les informations y figurant sont correctes.
10. Gardez le reçu dans la pochette de votre carte afin de connaître votre nouveau solde la prochaine fois que vous ferez des courses.

Où pouvez-vous utiliser votre carte WIC EBT ?

Le programme WIC du Vermont a autorisé des épiceries spécifiques à accepter la carte. Votre carte WIC EBT peut être utilisée dans la plupart des grandes surfaces, coopératives alimentaires et dans la plupart des épiceries indépendantes offrant des services complets. Les mini-bazars ne sont pas autorisés.

Cherchez la pancarte « Vermont WIC Fruit and Veggie Card Accepted Here » dans l'endroit où vous faites vos courses ou allez au healthvermont.gov pour voir une liste des épiceries autorisées.

Appelez immédiatement la ligne téléphonique du service clientèle, 1-877-373-8715, si :

- Vous avez des questions
- Vous avez des problèmes lors de l'utilisation de votre carte
- Votre carte a été perdue ou volée
- Quelqu'un connaît votre code personnel
- Vous avez oublié votre code personnel ou voulez en changer
- Vous voulez connaître le solde de votre carte

La ligne téléphonique du service clientèle est ouverte 24 heures par jour, 7 jours par semaine pour vous aider.

Que dois-je faire pour tirer un maximum d'avantages du programme WIC ?

Si vous avez commencé à participer au programme WIC au cours de votre grossesse, prévenez-nous lorsque votre bébé sera né.

Appelez-nous en cas de tout changement dans vos coordonnées ou votre revenu. Si vous êtes sur le point de déménager, demandez-nous d'envoyer votre dossier à votre nouveau bureau WIC.

La commande alimentaire pour vous et votre enfant a été établie en tenant compte de vos besoins nutritionnels – veuillez nous contacter si votre commande alimentaire a besoin d'être changée ou si vous voulez que les livraisons des denrées soient interrompues pendant une courte durée en cas d'absence de votre part.

N'oubliez pas de signer votre POD (Proof of Delivery - Preuve de livraison) et de le renvoyer à votre fournisseur chaque mois afin que les livraisons des denrées WIC continuent.

Allez régulièrement à vos rendez-vous WIC. Si vous ne vous présentez pas à un rendez-vous pour renouveler la certification, il est possible que vos livraisons de denrées s'arrêtent. Si vous ne pouvez pas aller au rendez-vous, appelez au préalable pour en prendre un nouveau.

Comment tenir à jour vos livraisons à domicile du programme WIC :

Chaque mois, vous recevrez un formulaire de preuve de livraison, appelé un POD. Le POD indique combien de denrées vous recevrez et est utilisé pour vous aider à tenir à jour vos livraisons de denrées WIC. Voici un exemple de POD.

WIC Proof of Food Delivery For:
VERMONT DEPARTMENT OF HEALTH

Date: _____ Family ID#: _____

3 Head of Household _____
Address _____

Participant's Name _____ **4** End Date: _____

5 Call your vendor immediately if any food delivery problems. Use this column to note missing foods. After last delivery, sign form. Leave out for vendor pick up, fax, or return by mail.

Food Delivered 6	Total 7	Week 8	Week 8	Food Not Received 9
MILK				
Whole (qts.) 1-Year Olds Only				
1% (qts.)				
Skim (qts.)				
CHEESE				
American (lbs.)				
Sharp (lbs.)				
Mild (lbs.)				
Low Fat (lbs.)				
BEANS				
Tofu (lbs.)				
Eggs (doz.)				
Peanut Butter (jars)				
Beans (cans)				
JUICE				
Orange (qts.)				
Apple (cans)				
Grape (cans)				
OTHER				
Tuna (cans)				
Bread (lbs.)				
Rice (pkgs.)				
CEREAL				
FORMULA				
Formula, Reg (cans)				
Formula, Soy (cans)				
JARS				
Infant Fruit (jars)				
Infant Veg (jars)				
Infant Meat (jars)				

I have received all my foods for this month unless noted here ----- ↑ **1**

10 Sign Here Vendor must receive signed form to complete next month's food delivery. **REC'D POD**

2 Vendor: _____
3 District Office: _____
4 Phone Number: _____

5 Fax: _____

00000

Vous devez signer le POD à la fin de chaque mois et le renvoyer à votre fournisseur afin de continuer à recevoir vos denrées WIC le mois suivant.

Informations importantes :

1. Bureau de la santé du district et numéro de téléphone
2. Les coordonnées de votre fournisseur
3. Votre nom et adresse ou directives de livraison
4. Les noms des participants au programme WIC chez vous
5. Le mois au cours duquel vous devez renouveler votre certification pour WIC
6. Le mois correspondant au POD

7. La quantité totale des denrées que vous recevrez chaque mois
8. Les semaines au cours desquelles vos denrées seront livrées
9. Un espace pour écrire les denrées manquantes
10. Une ligne pour signer à la fin de chaque mois afin de vérifier que vous avez reçu toutes vos denrées.

Démarches à suivre pour que les livraisons de denrées continuent d'arriver !

1. Utilisez votre POD mensuel pour tenir à jour vos livraisons WIC. Si une denrée manque ou n'est pas en bon état, appelez immédiatement votre fournisseur pour communiquer le problème et demander un remplacement.
2. Après votre dernière livraison du mois, signez votre POD. Si vous n'avez pas reçu toutes les bonnes denrées, remplissez la colonne « denrées non reçues ».
3. Renvoyez votre POD signé après votre dernière livraison pour le mois afin que le fournisseur s'assure d'avoir vos denrées prêtes pour les livraisons du mois suivant. Vous pouvez envoyer le formulaire (ou une note indiquant si vous avez reçu toutes vos denrées WIC ou non, avec votre nom et adresse) par courrier, par fax, l'apporter à votre bureau WIC local, ou le laisser dehors lors de la première livraison du mois suivant.

Note : Vous devez signer le POD pour vérifier que toutes les denrées WIC ont été reçues ce mois-ci. Si votre fournisseur n'obtient pas une copie signée de votre POD, il ne pourra pas livrer les denrées du mois prochain.

Bienvenue au programme WIC !

Si vous avez des questions supplémentaires à propos du programme WIC, n'hésitez pas à les poser.

Nous sommes là pour vous aider, ainsi que votre famille, à bien vous nourrir et à rester en bonne santé !

WIC est un programme à opportunités égales. Selon la loi fédérale et la politique du Département américain de l'agriculture, il est interdit à cette institution de faire preuve de discrimination pour des raisons de race, couleur, origine nationale, sexe, âge, ou handicap. Pour déposer une plainte de discrimination, écrivez au USDA, Director, Office of Civil Rights, Room 326-W, Whitten Building, 1400 Independence Avenue, S.W., Washington, DC 20250-9410 ou appelez le (202)720-5964 (voix et système pour sourds et malentendants). « Le Département américain de l'agriculture est un fournisseur et employeur à opportunités égales ». Ces informations sont disponibles dans des formats différents.

Bureau du district :

Fournisseur :